



attac

Le Courriel d'information

n° 188 – Vendredi 24 novembre 2000.

NICE ORDONNE LE SILENCE

Dans ce numéro

- 1- Argentine – Situation catastrophique.
- 2- Nice 2000 – Le train bleu
- 3- Nice 2000 – Plus personne ne répond.
- 4- Taxe Tobin
- 5- Les paradis fiscaux, arme commerciale
- 6- A l'attaque des paradis fiscaux.
- 7- Nouvelles d'OGM
- 8- Comment les lobbies industriels décident des politiques européennes.
- 9- Vous avez rendez-vous avec ATTAC
- 10- Calendrier international

En bref...

- 1- *Argentine – Situation catastrophique. Alors que le FMI a obligé le gouvernement argentin à prendre des dispositions iniques, la société civile se mobilise et décrète la grève générale.*
- 2- *Nice 2000 – Le train bleu. Pour aller à Nice les chômeurs et précaires se mobilisent.*
- 3- *Nice 2000 – Plus personne ne répond. L'état, la préfecture, et la mairie de Nice tentent de juguler le droit d'expression de dizaines de milliers de personnes.*
- 4- *Taxe Tobin. La Commission des finances et des affaires économiques du Sénat belge vient de voter une résolution en faveur de la taxe Tobin.*
- 5- *Les paradis fiscaux, arme commerciale. Les Etats-Unis viennent d'être condamné par l'OMC pour des pratiques commerciales déloyales qui utilisent certains paradis fiscaux.*
- 6- *A l'attaque des paradis fiscaux. Un groupe d'ATTAC s'est lancé avec succès à l'assaut de « son » paradis fiscal, l'Andorre. On les retrouvera à Nice...*
- 7- *Nouvelles d'OGM. Une suite de brèves d'information sur les OGM pour prendre conscience de l'évolution du dossier.*
- 8- *Comment les lobbies industriels décident des politiques européennes. Le manque de transparence et de démocratie des institutions européennes, en premier lieu de la Commission, permet une collusion opaque entre les intérêts privés et les personnes qui normalement sont sensées garantir l'intérêt général.*

Argentine – Situation catastrophique

Cela ne fait peut-être pas encore la une des journaux en France ou dans d'autres pays mais la situation en Argentine se détériore de jour en jour même si de son côté le gouvernement argentin dit le contraire.

L'accord avec les gouvernements provinciaux n'est pas encore signé et le FMI, cause d'un plan d'austérité drastique et de réduction de tous les services publics, a remis à une date ultérieure une visite prévue. Les 23 et 24 novembre des

grèves générales auront lieu dans tout le pays à l'appel de la plupart des organisations syndicales et des autres organisations de la société civile.

Pour plus d'informations : argentina@attac.org

Nice 2000 – Le train bleu

Des trains et des bus s'organisent depuis toute l'Europe. Les chômeurs et les précaires ont décidé de sensibiliser la SNCF et le ministre des transports par des actions ponctuelles afin



attac

d'obtenir des trains gratuits pour aller manifester à Nice.

Si la SNCF a décidé de leur octroyer un tarif « groupe » à 550 FF, celui s'avère toujours prohibitif pour des personnes qui ne gagnent souvent que 2000 à 3000 FF mensuels. D'autres actions sont envisagées pour obtenir l'intervention du ministre des transports communiste afin que ces personnes puissent exercer pleinement leur droit d'expression. Un rendez-vous est donné place du Châtelet aujourd'hui 24 novembre à 12h00.

Mais avec ou sans l'autorisation de M Gayssot, l'opération Train bleu est lancée depuis Paris vers Nice. Rendez-vous le 5 décembre à 10h00 dans le hall de la Gare de Lyon à Paris, juste sous le « Train bleu » afin de prendre le train pour Nice... gratuitement évidemment.

Nice 2000 – Plus personne ne répond.

A Nice les voix dissidentes sont bâillonnées. Pour le moment Nice se militarise : 15 000 policiers et militaires (RAID – Gendarmerie...) sont attendus mais la municipalité et la préfecture ne laissent aucun droit à la libre expression des idées qui bien entendu non pas l'heur de leur plaisir. Rappelons leur que la démocratie et l'usage des libertés ne sont pas affaires de goût.

Le parcours de la manifestation de la Confédération européenne des syndicats et du mouvement social européen a été autorisé, certes, mais du bout des lèvres. Voir les cartes sur <http://attac.org/nice2000/> Par contre que ce soit pour l'hébergement durant la nuit du 05 au 06, ou les suivantes, que ce soit pour le contre-sommet, que ce soit pour l'organisation des forums, colloques, conférences, débats, etc., la mairie et la préfecture n'ont donné aucune autorisation quand elles n'ont pas tout simplement oublié de confirmer des autorisations orales.

Plus de 60 000 personnes sont attendues le 6 décembre pour la manifestation, peut-être 10 000 seront encore sur place le 7 au matin pour entreprendre l'encercllement pacifique du sommet européen afin de démontrer notre mécontentement, d'exprimer nos préoccupations et d'exposer nos propositions. Le contre-sommet prévu dans la soirée du 6, dans celles du 7 et du 8 par des centaines d'associations de syndicats et de partis politiques sur l'avenir de l'Europe, sur ou plutôt contre la Charte des droits fondamentaux, sur le fonctionnement de la Commission européenne, sur l'amélioration de la

démocratie et sur le respect des droits dans une Europe ouverte comme principe moteur de construction de l'Union, aura lieu. Où ? Comment ? Toutes les salles vacantes pour permettre les réunions et les échanges, tous les lieux disponibles pour donner un toit à ces milliers de personnes durant la nuit restent à la discrétion de la Mairie et de la préfecture.

Que ce soit localement ou nationalement, aucune autorité pour le moment ne répond aux demandes des associations, syndicats et partis politiques. Le collectif niçois, contraint et forcé par cette attitude inacceptable qui bâillonne le droit d'expression, qui enchaîne nos libertés les plus fondamentales, entreprendra samedi 25 une action symbolique pour dénoncer cette situation.

Taxe Tobin

Bruxelles, le 21 novembre.

Taxe Tobin : régulation de la spéculation A l'initiative d'Ecolo et Agalev, le Parlement vote une résolution

Les Parlements canadien et européen en avaient très sérieusement évoqué l'application. C'est pourtant le Parlement belge, à l'initiative des Sénateurs Ecolo et Agalev Jacky Morael et Michiel Maertens, qui prend la main en matière de régulation de la spéculation. Le 15 décembre 1999, les sénateurs déposent une proposition de résolution relative à la mise en place d'un prélèvement minimal sur les transactions et spéculations en devises. Cette proposition est alors suivie par une autre résolution de Philippe Mahoux d'abord, de Michel Barbeaux ensuite.

Les nombreuses auditions que le Sénat a organisées en vue de juger de l'efficacité d'une telle taxe ont permis de tirer plusieurs conclusions. D'abord, sa mise en oeuvre s'avère être techniquement réalisable (même si tous les pays du monde ne suivent pas). Second constat, elle ne permet pas de lutter contre les mouvements spéculatifs déstabilisateurs sans décourager les mouvements de capitaux stabilisateurs. Ensuite, son application ne peut empêcher les spéculateurs de se retirer massivement d'un pays (d'aucun estiment qu'une taxe véritable, comme la taxe Spahn, et des formes de contrôle direct des mouvements de capitaux comme celles en vigueur au Chili - entrée de capitaux- et en Malaisie -sortie de capitaux- seraient mieux adaptées). Enfin, cette taxe relativement modique sur les opérations de change pourrait générer des recettes



attac

considérables que l'on pourrait affecter en priorité à des projets de développement.

La Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat a voté aujourd'hui une proposition de résolution relative à la mise en place de mesures tendant à réduire les mouvements de capitaux déstabilisateurs. Par celle-ci, les cosignataires (Moraël, Mahoux, Barbeaux et consorts) demandent au Gouvernement :

1. De saisir l'occasion que lui offre la présidence belge de l'Union européenne pour prendre des initiatives pour permettre un meilleur contrôle sur les mouvements financiers internationaux.

2. D'examiner les modalités de la mise en place d'un impôt sur les flux de capitaux internationaux pour prévenir les mouvements spéculatifs déstabilisateurs. Le produit de cet impôt pourrait être affecté en priorité au développement des pays pauvres. 3. De présenter, à l'occasion de l'AG du FMI, des propositions concrètes pour inciter les membres du FMI à garantir une plus grande transparence de leurs systèmes bancaires et financiers, et de renforcer leurs règles nationales de contrôle prudentiel. 4. De renforcer au maximum le rôle du FMI en temps de crise, plus spécialement en tant que « prêteur en dernière instance », en vue de prendre des mesures qui garantissent la défense équilibrée, par le FMI, des intérêts des pays créditeurs et des pays débiteurs, et en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises financières ainsi qu'à la prise de responsabilités dans le cadre de celles-ci.

Pour plus d'informations : belgium@attac.org

Les paradis fiscaux, arme commerciale.

Malgré leurs dénégations répétées, les Etats-Unis subventionnent bien leurs exportations.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devait l'officialiser, jeudi 24 février, en confirmant la décision prise en septembre 1999 par un panel d'arbitrage convoqué à la demande de l'Union européenne. Conformément à la législation, les Etats-Unis avaient fait appel. Ils ont perdu. " La réaction des Américains va être terrible ", prédit un fonctionnaire européen. Les milieux d'affaires américains, qui bénéficient largement de ce système qui équivaut à des exonérations d'impôts, devraient tout faire pour pousser l'administration américaine à gagner du temps. La plainte déposée par l'Union européenne début 1998 concerne le régime

fiscal des Foreign Sales Corporation (FSC), qui permet aux entreprises américaines d'échapper à l'impôt sur leurs opérations d'exportation et de leasing. Pour l'Union européenne - et l'OMC vient de le confirmer -, le recours aux FSC constitue une subvention déguisée. Un quart des exportations américaines bénéficieraient ainsi de ces aides. Le système est en revanche non seulement très légal aux Etats-Unis mais encouragé par l'administration fédérale et le Congrès. D'où son utilisation de plus en plus répandue.

Si, dans un premier temps, ces pratiques bénéficiaient essentiellement aux constructeurs aéronautiques, elles couvrent désormais un champ très large d'activités industrielles et de services : Kodak, General Motors, Caterpillar, Chrysler, Union Carbide ou Boeing, Procter & Gamble, Exxon / Mobil... en profitent largement. Une grande partie des exportations de céréales et de soja passe également par ce canal. L'agriculture américaine est même le deuxième utilisateur de FSC, selon un expert. Depuis 1997, les sociétés de logiciels informatiques sont venues grossir les rangs des entreprises autorisées à y faire appel. Selon les propres estimations du Trésor américain figurant dans le projet de budget pour l'année 2001, la perte de recettes fiscales due au régime FSC en 1999 (c'est-à-dire le montant des impôts que les sociétés américaines auraient dû payer) s'est élevée à 3,5 milliards de dollars (presque autant d'euros). Dans ce dossier, l'Union européenne est désormais en position de force. A priori, c'est elle qui sera en droit d'imposer des mesures de rétorsion si Washington ne se met pas en conformité avec les règles du commerce international, comme le lui demande l'OMC. C'est la seconde fois que les Etats-Unis se font condamner sur le même sujet. En 1976 déjà, un système analogue de subventions déguisées aux entreprises exportatrices américaines, le Domestic International Sales Corporation (Disc), avait été déclaré illégal par le GATT (prédécesseur de l'OMC). Quelques années plus tard, un système analogue ressortait sous le nom de FSC, en vigueur depuis le milieu des années 80. Rien n'indique que les Etats-Unis se plieront cette fois-ci à la décision de l'OMC. Compte tenu des montants en jeu, ils ne le feront en tout cas pas sans utiliser toutes les armes à leur disposition.

L'affaire est sans commune mesure avec les précédents différends transatlantiques. Les préjudices calculés dans l'affaire de la banane ou du boeuf aux hormones s'élèvent respectivement à 192 millions et 100 millions de



attac

dollars par an. Dans ce cas précis, une première estimation de l'instance d'arbitrage de l'OMC a évalué le préjudice subi par l'Europe à 1,3 milliard de dollars par an. La meilleure défense étant l'attaque, les Américains pourraient ressortir un certain nombre de dossiers contre l'Union, de manière à calmer les ardeurs européennes. En pointant différents mécanismes de soutien à l'exportation, comme ils ont déjà tenté de le faire, sans succès, à l'égard de plusieurs pays, dont la France. En revenant sur certaines dispositions fiscales françaises qui concèdent aux entreprises un report d'impôt sur les bénéfices de leurs filiales à l'étranger dans leurs premières années d'exercice. En saisissant enfin l'OMC sur les subventions européennes au constructeur Airbus, d'autant que le projet de lancement de l'A3 XX est directement concurrent du B 747. La période électorale aux Etats-Unis n'est pas propice à l'apaisement. Les relations commerciales entre les deux rives de l'Atlantique risquent d'être d'autant plus tendues que les exportations américaines ont besoin d'être gonflées au regard du déficit commercial record, qui a atteint 271,3 milliards de dollars en 1999. Le régime FSC " Les Foreign Sales Corporations (FSC) sont des sociétés écrans, filiales de sociétés américaines, créées pour les activités d'exportation. Elles sont généralement basées dans des paradis fiscaux (95 % sont établies à la Barbade, dans les îles Vierges et à Guam) et permettent aux sociétés de loger une partie de leurs bénéfices dans ces filiales puis de les rapatrier aux Etats-Unis sans payer d'impôt. Le mécanisme est le suivant : lorsqu'une société exporte, elle vend fictivement sa marchandise ou ses services à un coût réduit à une filiale qui, à son tour, la revend au client final à un coût majoré de 10 %, 20 % ou 30 %. La base d'imposition retenue est celle de la première opération. Selon les experts européens, 64 % de ces FSC échappent ainsi à l'impôt.

LITIGES SUR LES SUBVENTIONS DEGRUEES DES USA (sur plainte de l'UE)

La Chambre d'Appel de l'ORD a confirmé un jugement sur les exemptions fiscales US par le biais des FSC (Foreign Sales Corporations). Ces exemptions fiscales sont accordées aux entreprises US exportatrices de biens ou de services par le biais de sociétés enregistrées dans les territoires off-shore (FSC) des Caraïbes tels que les Barbades et les îles Caïmans. Les USA en estiment l'avantage pour ses entreprises à environ 4.1 Mds\$ tandis que l'UE pense qu'il atteint 10 Mds\$ par an.

UE et USA maintiennent un régime d'avantage fiscal pour leurs entreprises mais l'UE a démontré que sa structure fiscale n'a pas pour effet de subventionner ses exportations.

Le jugement en appel ne préconise pas le système devant permettre aux USA de modifier son régime FSC pour le mettre en conformité avec les règles de l'OMC. Les USA ont jusqu'au 1 Octobre 2000 pour s'y conformer.

Le jugement est considéré par beaucoup comme une victoire de première importance pour l'UE et un échec majeur pour les USA. Certains ont considéré que la plainte de l'UE était sa revanche contre les plaintes US au sujet de régime européen d'importation des bananes et de l'interdiction des importations du boeuf aux hormones US en Europe, dont les USA sont sortis vainqueurs. On ne sait pas si et comment le cas FSC affectera les négociations en vue de résoudre les différends sur le boeuf ou la banane et qui comportent un aspect hautement politique.

Déjà l'Equateur, qui est associé à la plainte US sur les bananes, et qui a demandé des mesures de rétorsion à hauteur de 450 M\$, a déclaré que l'UE devrait ne pas perdre de vue les intérêts du pays dans le compromis qu'elle pourrait obtenir avec les USA suite au jugement FSC.

L'UE pourrait accepter une prolongation du délai accordé aux USA pour leur permettre de se mettre en conformité avec les règles de l'OMC concernant leur FSC (entreprises US de ventes off-shore). La date limite est actuellement fixée à Octobre 2000. Pour cela, selon les Européens les USA, devraient montrer leur bonne foi dans la mise en oeuvre du plan de mise en conformité. Or cette probabilité n'apparaît pas de façon claire. Les règles fiscales US ne devraient pas être modifiées avant les élections de Novembre. La décision pourrait être une des principales causes de réserve dans le débat que le Congrès doit entreprendre en vue du maintien au non des USA à l'OMC. (dont la date n'a pas encore été fixée) Le Secrétaire au Trésor US a averti que les USA "soutiendraient toute action nécessaire pour préserver ce qu'ils considèrent comme des incitations très importantes pour les producteurs US leur permettant de niveler les différences"; selon eux, les FSC s'avèrent nécessaires pour contrer les règles fiscales européennes permettant aux entreprises de l'UE de récupérer les taxes indirectes appliquées à ses produits vendus hors zone.



attac

Le cas FSC est également suivi de très près par les Australiens qui se trouvent en litige avec les règles de l'OMC sur plainte US contre un fabricant de sellerie automobile, qui obligerait pour la première fois une entreprise à rendre en totalité une subvention à l'exportation reçue de son gouvernement. L'Australie a été rendue furieuse par cette décision.

Bien que les principaux membres de l'OMC ont insisté pour que cette condamnation ne fasse pas jurisprudence lors de règlements futurs [tel le cas FSC], si ce cas devait rencontrer la même destinée que le cas australien, les entreprises US devraient rembourser au Trésor US des milliards de \$ de réductions d'impôts.

Le nouveau régime fiscal des filiales des entreprises de ventes US à l'étranger (FSC)

Après la condamnation des USA par le panel de l'ORD contre son système fiscal des FSC, suite à la plainte de l'UE qui le considérait comme une subvention déguisée accordée à ses entreprises, la Chambre des Représentants a voté une nouvelle loi permettant à ces sociétés (telles Microsoft et Boeing) de bénéficier d'exemptions fiscales allant jusqu'à 6 Mds\$. Pour l'UE, ce nouveau régime demeure cependant une subvention au commerce; elle a donc menacé les USA d'une part d'une nouvelle action au sein de l'OMC et d'autre part de l'application de sanctions en cas de promulgation de cette loi. Cependant, compte tenu du nombre de lois budgétaires qui restent à voter avant la prochaine élection présidentielle, le Sénat ne pourra pas voter le texte avant l'échéance. Il ne semble pas politiquement réaliste, par ailleurs, de faire passer ce texte de loi controversé, si près d'une élection.

La réforme de la loi sur les sociétés US de ventes à l'étranger (FSC) a été votée par la Chambre des Représentants. Ses nouvelles dispositions établissent que le revenu brut soumis à l'impôt US ne prendra pas en compte les revenus extraterritoriaux. La réduction du Trésor sur la taxation des sociétés US vendant à l'étranger s'élèverait à près de 4.5 Mds\$ sur 10 ans. L'UE, qui ne pense pas que cette nouvelle loi permettra aux USA de remplir leurs obligations à l'OMC, va chercher à mettre en place un nouveau panel de l'ORD afin de juger de cette affaire.

A l'attaque des paradis fiscaux

CACHE-CASH PARTY DANS LES PARADIS - PREMIER SET

Sous ce titre, le groupe local ATTAC-09 (Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens), s'est livré hier dimanche 19 novembre à une opération d'information à propos des paradis judiciaires et financiers.

Sur la RN 20 entre Toulouse et Andorre (paradis fiscal bien connu), les automobilistes ont rencontré des militants d'ATTAC (ceux de l'Ariège, soutenus par leurs amis toulousains ou des départements voisins). Une soixantaine de ces militants déguisés en juges, accompagnés de distributeurs de tracts et répartis en quinze points successifs, simulaient des auto-stoppeurs d'un genre inhabituel. Ils dénonçaient les difficultés rencontrées, dans les paradis de la finance, par les magistrats qui enquêtent sur des opérations liées à l'argent sale, aux divers trafics, à toutes les formes de criminalité financière.

Bien accueillis par la grande majorité des automobilistes (aucune gêne n'a été occasionnée à la circulation), cette opération invitait les citoyens à se mobiliser pour obtenir de nos gouvernants (pour le moins timides dans leur opposition à la délinquance financière) des mesures développant la coopération juridique et fiscale internationale, conduisant au démantèlement des paradis fiscaux et à l'instauration de la taxe Tobin.

Cette manifestation était une étape de la préparation aux manifestations de Nice, lors du sommet européen du 6 au 9 décembre. Les ariégeois seront nombreux à faire le déplacement pour réclamer, entre autres des mesures juridique indispensables aux dirigeants européens.

ATTAC 09 attac09@attac.org

Note supplémentaire : lors des manifestations à Nice une action symbolique d'envergure est imaginée pour dénoncer les paradis fiscaux en Europe, le 07 décembre à l'issue des actions du matin. Si vous souhaitez y participer, il suffit de vous inscrire auprès de attac06@attac.org

Nouvelles d'OGM

1- L'Europe n'en est plus à une contradiction près.

La première information concerne le rejet de l'interdiction des 3 variétés de maïs transgénique Novartis en France par le Conseil



attac

d'Etat qui suit les préconisations de la Commission de Bruxelles. "La suspension de trois lignées de maïs transgénique (Novartis) vient d'être levée par le Conseil d'Etat. Agir pour l'Environnement ne peut que regretter cette décision. En effet, au nom du principe de précaution, plusieurs recours suspensifs avaient été formulés auprès du Conseil d'Etat. En prenant cette décision lourde de conséquence, le Conseil d'Etat renforce la perte de confiance vis à vis des structures étatiques censées être les garantes d'une certaine sécurité alimentaire. En pleine crise de la vache folle, sans débat démocratique, le Conseil d'Etat prend le risque d'aller à l'encontre du principe de précaution. Alors qu'une très large majorité de citoyens refuse les farines animales

Dans l'alimentation du bétail, faut-il les remplacer par des farines végétales génétiquement modifiées ? Le Conseil d'Etat note tout de même qu'en cas d'éléments nouveaux, le Ministère de l'agriculture peut, à tout moment, abroger sa décision d'inscription au catalogue des variétés. Agir pour l'Environnement invite fortement Monsieur Glavany à prendre en considération les crises sanitaires, alimentaires, sociales qui déstabilisent des pans entiers de notre économie. L'attentisme ne peut tenir lieu de politique agricole. Agir pour l'Environnement demande au Gouvernement français ainsi qu'à la

Commission Européenne d'inclure ces trois lignées de maïs transgéniques dans le moratoire européen. L'arrêt des autorisations de nouvelles plantes OGM au niveau européen a été un signe extrêmement positif. Il n'est donc pas acceptable que des maïs comportant des gènes de résistance à un antibiotique puissent être cultivés sur le territoire français !"

L'autre information vient d'Italie et prend une direction à l'opposée de celle de la France "Au mois d'août, l'Italie a décidé d'interdire l'importation de 4 variétés de maïs transgénique. Deux de ces variétés sont admises en Suisse (les maïs Bt-11 de Novartis et Mon-810 de Monsanto). La commission européenne compétente en la matière a d'abord voulu contraindre le gouvernement italien de lever cette interdiction, mais une majorité des Etats de l'UE ont refusé de suivre l'avis de la commission. Les Italiens peuvent donc continuer à bannir le maïs transgénique de leurs assiettes." (Communiqué de presse, Friends of the Earth, 25.10.00)

2- Vendredi 17 novembre 2000, le congrès mondial des consommateurs réuni à Durban appelle à un moratoire sur les OGM. Plus de 600 délégués de l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC - 263 organisations de défense des consommateurs), réunis en congrès à Durban, ont appelé à un moratoire international sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).

3- La CGT de Nestlé-France dénonce une provocation du PDG sur les OGM

Les syndicats CGT de Nestlé-France SA ont qualifié de "provocation" les déclarations du PDG de Nestlé, qui estimait la semaine dernière que les Européens faisaient preuve d'égoïsme en refusant les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans leur alimentation.

Peter Brabeck-Letmathe, patron du premier groupe agroalimentaire mondial, avait déclaré à la presse autrichienne que l'Europe commettait une "erreur" en refusant les OGM, et n'assumait pas ses responsabilités dans le développement de nouvelles technologies pour lutter contre la faim dans le monde.

"M. Brabeck est particulièrement mal placé pour parler au nom de ceux qui ont faim", estiment les syndicats CGT de Nestlé-France dans un communiqué, considérant par ailleurs que ces "propos inadmissibles ne sont pas de nature à faire reculer la suspicion vis-à-vis des produits alimentaires".

4- Une société australienne (Autogen), spécialisée dans la recherche génétique, a acquis des droits exclusifs sur le patrimoine génétique des habitants de l'archipel des Tonga (108.000 personnes), dans le Pacifique sud, par le biais d'un accord signé avec le ministère tongien de la Santé.

5- NON AU RACKET SUR LE VIVANT
CONFERENCE ET DEBAT PUBLIC sur LES BIOTECHNOLOGIES avec Arnaud APOTEKER, généticien de GREENPEACE. le VENDREDI 24 NOVEMBRE 2000 à 20 heures 30, à CHOISY-LE-ROI. SALLE AMBROISE CROIZAT à la BOURSE DU TRAVAIL - 27, boulevard des Alliés (près de Rouget de l'Isle)

SECURITE ALIMENTAIRE

* hold-up sur les semences et droit des peuples à se nourrir eux-mêmes

* risque alimentaire

ENVIRONNEMENT



attac

* dangers pour la biodiversité
* apparition de " super mauvaises herbes "
transgéniques envahissantes SE REAPPROPRIER
ENSEMBLE L'AVENIR DU MONDE
ATTAC groupe ABLON, CHOISY-LE-ROI ;
ORLY, THIAIS, VILLENEUVE-LE-ROI Tel 01 48 62
93 72

Comment les lobbies industriels décident des politiques européennes.

LE MARDI 28 NOVEMBRE A 20 H AU CENTRE
CULTUREL LA CLEF 21 RUE DE LA CLEF 75 005
PARIS (M° CENSIER) - entrée libre -

" Des lobbies ? quels lobbies ? Eh bien, la Table
Ronde des industriels européens, dont les 45
membres, PDG des plus importantes
multinationales européennes, exercent une
immense influence sur les décisions de la
Commission européenne ; ou encore le Dialogue
sur le commerce transatlantique, qui réunit
dirigeants de grandes firmes des deux côtés de
l'océan et responsables politiques nationaux et
internationaux.

Sans information, la démocratie périlitera. Et
les citoyens commencent à comprendre qu'ils ne
peuvent compter sur les médias classiques pour
être informés. A travers les luttes contre l'AMI,
les OGM ou l'OMC, les citoyens ont appris que
c'est à eux d'informer les médias – pour ne pas
parler des autres citoyens et des parlementaires
qui les représentent. Il s'agit de rien moins que
de prendre les armes pour construire la
démocratie internationale que les
multinationales redoutent et repoussent de
toutes leurs forces. "

(Susan George, extrait de la préface de Europe
inc.)

Avec : Erik Wesselius, co-auteur de Europe inc.
Liaisons dangereuses entre institutions et
milieux d'affaires européens, Editions Agone. -
Vincent Espagne, de l'Observatoire de la
mondialisation, animateur de la Coordination
pour un Contrôle Citoyen de l'OMC. - Serge
Halimi, journaliste au Monde diplomatique.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes
locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre
calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : BE : BRUXELLES - CH : TICINO – FR : LA ROCHELLE – PAU – TOULON – VIZILLE –
GRENOBLE – PARIGNY LES VAUX
- Samedi : BE : GENT – BRUXELLES – FR: PARIS 11 – PAU – SAVERNE – SCAER – PARIS 20 –
RENNES – GRENOBLE – ANGOULEME
- Dimanche : PAU – LOCHRIST – CRETEIL – PARIS 11 – GRENOBLE – ANGOULEME
- Lundi : PARIS 13 – LA ROCHELLE – BOUXWILLER – VILLEJUIF - RENNES
- Mardi: CH: BASEL – FR : QUIMPERLE – CLERMONT FERRAND – PARIS 11

Calendrier international.

D'ici à la semaine prochaine voici quelques rendez-vous internationaux. Si vous souhaitez en savoir plus
merci de consulter <<http://www.globenet.org/aitec/calendrier/calendrier.htm>>. Pour compléter ce
calendrier, merci d'envoyer toute information à : aitec@globenet.org

- 24/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La
Haye, Pays-Bas // "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et
Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence
européenne de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes
belges).
- 25/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du
Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence européenne
de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes belges).



attac

- 26/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence européenne de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes belges).
- 27/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 28/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 30/11 : « Pour une construction citoyenne du monde », Rencontre internationale à Paris, à l'initiative d'Espace MARX (et de nombreuses autres organisations) La Villette, Paris, France